



## Frais réels et transport en commun

Par **capexo59**, le **09/04/2013** à **20:11**

Bonjour,

**J'ai découvert ce site et j'en suis ravie ! j'ai eu des réponses à des questions que je me posais mais j'en ai d'autres également à poser...**

**[s]n[s]ota[s] [/s]mmment concernant les frais réels [/s] :[/s]**

Mon employeur me rembourse 50 % de mes frais de transports

Voici mes questions :

[s]concernant d'une part le remboursement du train [/s]et

**-Si je opte pour les frais réels (dans le cas où ceux ci dépasse les 10%)**

-Faut-il ajouter ce remboursement du transport alors que celui-ci ne dépasse pas 50%?

J'ai vu beaucoup de choses là dessus et notamment des bulletins officiels qui précisent que les frais ne sont pas imposables....et mon employeur également pourtant d'autres disent qu'ils sont imposables???

[smile17]

Si oui [s] [/s]si les frais de transports sont imposables ...

où faut-il intégrer cette somme

-au revenu global ou alors aux montant des frais réels (comme des dépenses) ?

certain me disent en remboursement d'autre en dépense? quel est l'article ou autre texte qui le précise?

-

je dois calculer le trajet en kilomètres

dois je calculer de chez moi à mon boulot ou alors de chez moi à la gare?

-

L'achat d'un ordinateur dans le cadre d'une formation dont le montant est inférieur à 500€ dois-je le mettre en amortissement sur 3 ans?

-les abonnements internet peuvent-ils être comptabilisés dans les frais réels même hors cadre formation et besoin professionnelle ? sont-ils pris en totalité?

Merci d'avance pour vos réponses